

DÉPARTEMENT DU TARN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°24-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le vingt mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 16/03/2026 <u>Date d'affichage</u> 16/03/2026	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :</b> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Dimitri BOUAT	

**OBJET : Commission communication citoyenneté**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de créer une Commission chargée de la communication citoyenneté, composée d'un responsable et de 6 membres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ :

- Créé une commission communication citoyenneté
- Désigne le responsable de la Commission communication citoyenneté : Jean-Claude ARNAUD
- Désigne les conseillers municipaux suivants membres de la Commission communication citoyenneté : Nathalie LACASSAGNE, Pascale SAUREL, Lina POUGET, Bernard CALMETTES, Paul MAJORAL, Pierre SOULIÉ.

Le Secrétaire,



Dimitri BOUAT



Le Maire,



Yves CHAPRON